






# Inondations printanières 2017

 [www.urgencequebec.gouv.qc.ca](http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca)  
 Urgence Québec  
 @urgencequebec

## Victimes des inondations : de l'aide vous est offerte!

Les inondations de ce printemps ont causé de grands chambardements dans la vie de plusieurs citoyens ainsi que des dommages importants à des milliers de résidences, de bâtiments et d'infrastructures dans les municipalités touchées. Le rétablissement s'échelonne sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Prenez connaissance des informations suivantes et bénéficiez de toute l'aide mise à votre disposition.



Appelez Services Québec pour vos questions portant sur les programmes et les services offerts par les ministères et les organismes du gouvernement du Québec.

> **1 877 644-4545**



Procurez-vous le feuillet *Réintégrer son domicile* pour connaître chacune des étapes que vous devez respecter pour vous assurer un retour chez vous en toute sécurité. Le feuillet est disponible aux endroits suivants :

- ⇒ dans les bureaux de Services Québec
- ⇒ dans les centres locaux d'emploi (CLE)
- ⇒ site Web [www.urgencequebec.gouv.qc.ca](http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca)



Si vous êtes locataire ou propriétaire d'une résidence principale ayant été endommagée, vous pourriez recevoir une aide financière de la Croix-Rouge. Un montant de 600 \$ sera accordé à chaque foyer inondé.

Un représentant de votre foyer doit absolument s'inscrire :

- ⇒ En ligne > [www.croixrouge.ca/assistance](http://www.croixrouge.ca/assistance)
- ⇒ Par téléphone > **1 800 863-6582**



Les victimes des inondations 2017 ont droit à une aide financière gouvernementale bonifiée. Procurez-vous le formulaire de réclamation de l'une des façons suivantes :

- ⇒ Auprès de votre municipalité ou lors des séances publiques d'information sur l'aide financière;
- ⇒ en ligne, au [www.urgencequebec.gouv.qc.ca](http://www.urgencequebec.gouv.qc.ca);
- ⇒ en appelant au **1 888 643-2433**.

Si vous avez déjà soumis une demande dans le programme général d'aide financière, vous n'aurez pas à le refaire pour obtenir l'aide financière bonifiée.



Soyez attentif aux réactions physiques, émotives ou comportementales qui peuvent se manifester après avoir vécu un sinistre, comme des difficultés liées au sommeil, des palpitations, de l'anxiété, de l'agressivité, un manque d'intérêt ou d'énergie, une tendance à l'isolement, un abus d'alcool ou d'autres substances ou une aggravation de problèmes de santé. Ces réactions peuvent survenir rapidement après l'événement ou quelques semaines à quelques mois plus tard. En tout temps, communiquez avec Info-Social pour obtenir du soutien psychosocial.

Info-Santé et Info-Social > **811**